

**Décision n° P 2021 - 06 en date du 18 FEV. 2021  
portant délégation de signature du président du directoire par intérim  
en matière de dépôt de plaintes**

**Le président du directoire par intérim de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris, nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Bernard CATHELAIN en tant que membre du directoire par intérim ;

Vu la décision n° P 2020-25 en date du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

**Décide :**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Judith BEUVE-TEICHERT, Directrice du pilotage, des méthodes et des outils, à l'effet de procéder, au nom de la Société du Grand Paris, à tous dépôts de plaintes concernant des dégradations, des occupations irrégulières et toutes infractions liées aux abords des chantiers de la gare Triangle de Gonesse de la ligne 17 Nord.

**Article 2**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **18 FEV. 2021**

Pour le Président du Directoire et par  
empêchement

Bernard CATHELAIN, membre du directoire

